



Votre enfant est inscrit à l'école de Servas

Année scolaire 2026-2027

QUELLES SONT LES DEMARCHES ?

ECOLE / PERISCOLAIRE / CANTINE

L'école de Servas est une école primaire composée d'une maternelle et d'une élémentaire.

Autour du temps scolaire, la commune propose aux familles un temps d'accueil périscolaire :

- **Avant et après l'école**, avec un accueil encadré par du personnel d'animation Graines de Malice (Alfa3a)
- **Lors de la pause méridienne** avec un repas servi au restaurant scolaire et un encadrement par du personnel d'animation géré par Graines de Malice (Alfa3a).

Pour les mercredi et les vacances scolaires, les enfants peuvent être inscrits au centre de loisirs intercommunal installé sur la commune de Lent et géré par Graines de Malice (Alfa3a).

Toutes ces structures nécessitent des inscriptions et démarches préalables et vous trouverez dans ce document l'essentiel des informations nécessaires à ces démarches.

Notre site internet est mis à jour régulièrement pour que vous puissiez y retrouver toutes les informations à jour : servas.fr

MAIRIE	Ouverture au public : lundi et jeudi - 8h00 à 12h00 & 13h30 à 18h30	
ECOLE	Du lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 Les enfants sont accueillis à partir de 8h35 et 13h20 (directement dans leur classe pour les élèves de maternelle).	
CANTINE	La gestion de la cantine est assurée par la Mairie et l'accueil des enfants se fait en deux services entre 11h45 et 13h30.	
GRAINES DE MALICE	Accueil Périscolaire	Le Périscolaire accueille les enfants scolarisés à Servas, de 7h15 à 8h45 et de 16h30 à 18h30, les jours scolaires .
	Temps Méridien	Les enfants qui mangent à la cantine sont pris en charge avant et après le repas par des agents communaux et du personnel d'animation Graines de Malice (Alfa3a), encadrés par un animateur référent Alfa3a.
	Mercredi et vacances scolaires	L'Accueil de Loisirs Graines de Malice est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans pour les vacances scolaires et à tous les enfants scolarisés en école élémentaire et maternelle pour les mercredis . Il propose aux enfants des activités variées et adaptées à chaque tranche d'âge. L'accueil se fait sur le site de Lent (87, rue des écoles). A noter que la municipalité de Servas prend en charge 4€ par séance et par enfant pour les familles de la commune : profitez-en !





Démarches d'inscription / renouvellement ECOLE / PERISCOLAIRE / CANTINE

	Démarches	Documents à fournir	Contacts	Nouvel arrivant	Elève déjà scolarisé à Servas
ECOLE					
Pré-inscription en Mairie → A partir de Mars	Se présenter en Mairie aux heures d'ouverture habituelles	<input type="checkbox"/> Livret de famille <input type="checkbox"/> 1 justificatif de domicile <input type="checkbox"/> Pièce d'identité du parent qui fait la démarche d'inscription <input type="checkbox"/> Certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment <input type="checkbox"/> Jugement (en cas de séparation)	04.74.52.76.09 mairie@servas.fr	OUI	NON
Finalisation d'inscription auprès de la Directrice de l'école :	Sur RDV auprès de la Directrice	<input type="checkbox"/> Livret de famille <input type="checkbox"/> Carnet de santé de l'enfant <input type="checkbox"/> Certificat scolaire remis par la Mairie <input type="checkbox"/> Livret d'accueil complété <input type="checkbox"/> Certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment <input type="checkbox"/> Jugement (en cas de séparation) <input type="checkbox"/> PAI (Projet d'Accueil Individualisé, si nécessaire)	Alexandra MARMONT SCHÜPP Directrice de l'école 04.74.52.80.36 ce.0010743c@ac-lyon.fr	OUI	NON
Renouvellement	La réinscription à l'école est automatique d'une année sur l'autre.				
CANTINE					
Portail familles ROPACH + Documents à fournir en Mairie	Inscription en ligne sur le portail famille Ropach. Elle est valable pour toute la scolarité de l'enfant.	<input type="checkbox"/> RIB <input type="checkbox"/> Autorisation de prélèvement SEPA, signée, au format papier. <input type="checkbox"/> Mandat SEPA à compléter directement sur le site ROPACH avant d'être imprimé (Ma famille/Payer par prélèvement)	www.ropach.com . Procédure à télécharger sur servas.fr > Enfance > Restaurant Scolaire. restaurant.scolaire@servas.fr	OUI	NON
	Réservation des repas	La réservation des repas sur Ropach est possible <u>uniquement lorsque l'inscription au Temps Méridien est finalisée</u> (voir ci-dessous).			
GRAINES DE MALICE (Alfa3a)					
⇒ Un seul dossier est nécessaire pour les structures Graines de Malice					
ACCUEIL PERISCOLAIRE et TEMPS MERIDIEN					
Pré-inscription	Envoyer un mail à la directrice pour demander l'inscription au Périscolaire et / ou au Temps Méridien.		Karine GAVILLON BUELLET Directrice 04 74 22 49 52 periscolaire.servas01@gmail.com	OUI	NON
Inscription → Au plus tard le 15 juin	Dossier à compléter en ligne sur l'Espace Famille d'iNoé.	<input type="checkbox"/> Fiche sanitaire Cerfa <input type="checkbox"/> Carnet de santé (vaccinations, maladies infantiles, hospitalisation) <input type="checkbox"/> PAI s'il y en a un. <input type="checkbox"/> Jugement (en cas de séparation)	Lien d'accès iNoé communiqué lors de la préinscription.	OUI Création du dossier	OUI Mise à jour du dossier
ACCUEIL DE LOISIRS A LENT (mercredis / vacances scolaires et parcours découvertes)					
Inscription	Mêmes démarches et mêmes documents à fournir que pour le Périscolaire et le Temps Méridien en utilisant l'adresse mail ci-contre.		lent.animation@Alfa3a.org	OUI	OUI



En cas de changement dans votre situation, pensez à prévenir les interlocuteurs concernés.



INFORMATIONS UTILES

POUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES
DE SERVAS

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée Scolaire 2026	1 septembre 2026		
TOUSSAINT 2026	17 octobre 2026 2 novembre 2026		
NOËL 2026-2027	19 décembre 2026 4 janvier 2027		
HIVER 2027	13 février 2027 1 mars 2027	20 février 2027 8 mars 2027	6 février 2027 22 février 2027
PRINTEMPS 2027	10 avril 2027 26 avril 2027	17 avril 2027 3 mai 2027	3 avril 2027 19 avril 2027
Pont de l' ASCENSION 2027	5 mai 2027 10 mai 2027		
ÉTÉ 2027	3 juillet 2027		
Le département de l'Ain est en Zone A			

AIDE AUX VACANCES



Sur proposition du CCAS, le Conseil Municipal a adopté lors de la séance d'Avril 2023 la mise en place d'une aide aux vacances scolaires pour les enfants âgés de 3 à 16 ans. Son montant est de **5 euros par jour** et par enfant est soumise au respect des conditions ci-dessous :

- > L'organisme d'accueil doit être habilité par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.
- > L'enfant doit être domicilié sur Servas.
- > Une seule demande par enfant pour une année civile.
- > Participation accordée dans la limite de 14 jours par année civile et par enfant.
- > **L'aide ne s'applique pas aux séjours / activités organisées par l'accueil de loisirs intercommunal Graine de Malice** car la tarification est déjà subventionnée par les communes de Servas, Lent, Dompierre et -St André sur Vieux Jonc.

→ Demandes à adresser par mail ou par courrier au secrétariat de Mairie accompagné des pièces justificatives

Servas.fr



Enfance

ENFANCE



Restaurant scolaire



École



Périscolaire



Vacances et mercredi



Relais petite enfance



CME



Journées découverte



Sou des écoles